

A5 - Soutenir les jeunes de 16 à 25 ans en leur permettant d'acquérir une autonomie sociale et professionnelle suffisante pour commencer leur vie d'adulte tout en les responsabilisant

A5.O1 - Une complémentarité entre acteurs de la jeunesse à optimiser en renforçant le partenariat

Force est de constater en général l'impossibilité pour les acteurs institutionnels, quels qu'ils soient, d'agir seuls pour apporter des solutions durables à la jeunesse. C'est pourquoi, le Conseil général souhaite renforcer le partenariat entre ces acteurs.

Cette volonté du Département n'a pas pour objectif de se substituer à chacun, mais bien d'agir en cohérence renforcée avec eux pour que les actions menées trouvent toute leur efficacité par l'intervention complémentaire de tous. Il souhaite ainsi développer cette complémentarité en proposant la mise en œuvre, sur le territoire départemental, de contrats de mobilisation des acteurs.

Des partenariats existent d'ores et déjà dans différents domaines, tels que les transports scolaires ou l'attribution du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ).

Parmi les partenariats existants, le Conseil général apporte son soutien au centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et souhaite améliorer la lisibilité de l'action départementale.

Le Département pour sa part souhaite organiser les acteurs autour de la prévention.

Le lancement d'une expérimentation de « contrats de mobilisation des acteurs » sera proposé aux acteurs déterminés de la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard et du pays Doubs central.

A5.O2 - Soutenir le jeune pour l'aider à prendre son autonomie

De nombreuses institutions, dont en premier lieu l'Etat, partagent la compétence à l'égard des jeunes.

Les différentes thématiques liées à l'autonomie des jeunes, à leur indépendance financière notamment, mais aussi à leur formation, à l'accès au logement, et à leur engagement citoyen ont fait l'objet d'une réflexion au niveau national concrétisée par la publication d'un livre vert au début de l'été 2009 et les propositions faites devraient être, au moins pour partie, mises en œuvre au cours des prochains mois.

Le Département n'a pas l'intention de se substituer aux autres services publics qui ont la charge de conduire les politiques nationales en la matière, mais se doit de les relayer et d'apporter une attention toute particulière dans l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté pour leur permettre d'accéder à leurs droits. Dans le cadre de sa politique visant à aider les jeunes à prendre leur autonomie, une place particulière sera accordée aux jeunes majeurs au titre de la protection de l'enfance.

Outre le levier des aides financières à travers le FDAJ et les contrats jeunes majeurs, le Département mobilisera l'ensemble des moyens dont il dispose pour répondre à la problématique de la mobilité des jeunes (aide au permis de conduire, accès aux transports collectifs, aide au financement de location de véhicules, aide aux associations qui proposent des prêts de mobylettes etc..), rendre possible l'accès à un logement avec une offre de parcours résidentiel qui prenne en compte sa capacité d'autonomie et enfin, mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour favoriser une insertion professionnelle durable.

▪ Mobilité

Aide au transport (apprentis, lycéens, BTS)

Au-delà de ses compétences obligatoires en matière de transport scolaire, le Département soutient et continuera de soutenir les lycéens (dont BTS), apprentis et les étudiants pour leur permettre d'assurer leur transport sur leurs lieux de vie scolaire.

En 2009, plus de 9 200 titres de transport gratuits ont été accordés aux lycéens, BTS et apprentis et plus de 600 ont bénéficié d'une indemnité de transport.

Permis pour tous

Le coût excessif des formations théoriques et pratiques du permis de conduire ferme la porte d'accès à une bonne partie des jeunes du département. A l'écoute des jeunes et soucieux de leur apporter des réponses, le Département s'engage auprès des jeunes à les soutenir et à permettre leur mobilité par la poursuite du dispositif d'aide au financement de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

En 2008, le Conseil général a voté la création d'un dispositif intitulé « Permis pour tous » à destination des jeunes du Doubs qui souhaitent s'engager à l'âge de 16 ans dans l'AAC et qui consiste en une prise en charge partielle du coût de l'AAC, variable en fonction du revenu familial. Les bénéficiaires doivent s'inscrire en AAC durant l'année de leurs 16 ans.

Une évaluation de ce dispositif devra permettre d'envisager les ajustements de cette offre en lien avec les actions locales d'autres collectivités.

▪ Logement

Parce qu'il correspond le plus souvent à une étape importante dans l'acquisition de l'autonomie vis-à-vis de la cellule familiale, l'accès au logement joue un rôle très important dans l'intégration des jeunes à la société et dans leur responsabilisation.

Dans le Doubs, l'offre de logements disponible (localisation géographique, loyer, superficie...) permet globalement à la majorité des jeunes de construire, sans trop de difficultés, un parcours résidentiel, ceci en fonction des besoins exprimés au regard de leur activité (étudiants, apprentis, salariés...), de leur niveau de revenus et de leurs liens sociaux.

Cependant, afin de permettre aux jeunes d'avoir accès encore plus aisément à un logement, notamment dans un contexte de difficultés croissantes d'accès à l'emploi et d'augmentation de la précarité, un travail pourrait être mené avec l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHJ) et les foyers de jeunes travailleurs.

En lien avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), ce partenariat permettrait, à partir notamment d'échanges d'expériences, de mieux connaître les besoins exprimés par les jeunes vis-à-vis du logement, de les informer sur leurs droits et leurs devoirs ainsi que sur les solutions envisageables en matière de logement, de parcours résidentiel en fonction de la capacité d'autonomie et de responsabilisation du jeune, et donc de faciliter leur entrée dans la vie.

Une attention particulière sera portée aux jeunes dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Départemental de l'Habitat.

▪ Insertion professionnelle (formation/emploi)

En lien étroit avec les partenaires en charge des politiques en direction des jeunes, le Département s'attachera à faciliter leur accès aux mesures et aux dispositifs mis en place à leur intention pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle durable. Pour ce faire, plusieurs pistes seront suivies :

- l'accès aux actions mises en œuvre pour les allocataires du RSA sera possible dans le cadre d'un projet personnalisé qu'ils auront construit avec les missions locales ou les services spécialisés,
- le partenariat sera développé avec les chantiers d'insertion sous réserve de l'évolution législative attendue avant la fin de cette année sur leurs modalités d'organisation,
- les actions d'insertion liées à l'application de l'article 30 du code des Marchés pourront être ouvertes à ce public,
- les actions de mobilisation des jeunes, dans une démarche conjointe d'activité et de citoyenneté, telles que celles conduites par les communautés d'agglomération seront encouragées, dans le cadre des prochains Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

La collectivité s'attachera à articuler son intervention avec les actions des différentes institutions en charge des politiques « jeunesse » afin que les jeunes les plus en difficulté, qu'elle accompagne quotidiennement dans sa mission de responsable de l'action sociale départementale, puissent bénéficier, sans discrimination, des possibilités offertes à l'ensemble des jeunes d'une même tranche d'âge.

Par ailleurs, les services départementaux du Doubs sont et continueront d'être des lieux de stages et d'apprentissage pour les jeunes.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Participer à l'élaboration d'un état des lieux des actions menées en faveur de la jeunesse tous partenaires confondus sur les territoires d'expérimentation
- Mobiliser les acteurs de la jeunesse autour de contrats de partenariats – contrats de mobilisation des acteurs et permettre le lancement des expérimentations sur les deux territoires retenus
- Mieux informer et responsabiliser les jeunes sur l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire (dont aide à la conduite accompagnée)
- Engager une réflexion sur l'évolution de nos actions autour de la mobilité et travailler sur les nouvelles formes de réponses à proposer aux jeunes ne pouvant s'inscrire à la conduite accompagnée

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Renforcer le travail de partenariat avec les acteurs de la jeunesse
- Faire une première évaluation de l'expérimentation sur les deux territoires retenus

Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Généralisation de l'expérimentation à l'ensemble des territoires du département, si l'expérimentation initiale confirme sa pertinence en termes de résultat

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Nombre de jeunes bénéficiant de permis pour tous (ou autre dispositif si mis en place)
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - Des partenaires réunis autour d'un contrat de partenariat en faveur de la jeunesse